

0491260D
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FRANCOIS VILLON
AVENUE FRANCOIS VILLON
49130 LES PONTS DE CE
Tel : 0241449052

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/10/2023

Réuni le : 09/11/2023

Sous la présidence de : Gilles Ernoult

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention_mise_à_dispo_mat_info_cd49_2021_2022 : Les membres du Conseil d'Administration approuvent la convention proposée qui lie le collège François Villon et le Conseil Départemental de Maine et Loire concernant la gestion et l'utilisation du matériel informatiques pédagogique mis à disposition par la CD49 et livré sur l'année 2021 / 2022. Il autorisent de ce fait le Chef d'établissement à signer ladite convention. Elle prendra effet à sa signature par chacune des parties et court sur une année, renouvelable six fois par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Coût à la charge du collège : 0 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0